



Non publication d'un acte au hypothèques

Par **chanson mj**, le **28/01/2010** à **19:56**

Bonjour,

j'ai divorcé en 1997

mon ex mari est décédé il y a 2 mois

le dépôt de pièces de notre divorce n'a pas été publié au bureau des hypothèques, ce qui pose problème au notaire qui s'occupe de la succession

est-il possible de signer aujourd'hui ?

ma seule signature est-elle valable ?

mon ex mari était remarié depuis 2 ans avec un contrat de mariage

mes 3 fils pensaient être les seuls héritiers de leur père et ils viennent d'apprendre que leur belle-mère aura 1/4 des biens, mais sans le dépôt aux hypothèques le notaire me dit que j'ai droit à la moitié de la succession;

est ce possible, dans ce cas cela me permettrait de redonner cette part à mes fils

merci d'avance